

Réunion « groupe aval »

Date : 31 mars 2008

Lieu : ENST, Rue Barraud, Paris 13

Liste des participants : Pierre Matthieu Bourlier(PMB) (BNEI), Philippe Massé(PM), Georges Beaume (GB), Yves Breval(YB), Jean Jacques Lenne(JJL), Jacques Beranger(JB) et Pierre Fleischmann(PF)

Debriefing de la réunion du 3 mars 2008

Les représentants des entreprises que nous avons écoutés sont tous issus de grands groupes qui ont une forte activité internationale. Ils ont exprimé clairement leur besoin de profils avec des compétences techniques affirmées, ou bien très pointus pour devenir experts, ou bien larges pour devenir « architectes systèmes », en regrettant que les ingénieurs issus des meilleures écoles quittent très vite le domaine de la technique pour prendre d'autres orientations. GB insiste sur le savoir être et la connaissance de soi qui sont ressortis nettement comme un manque dans la description des compétences communes à tous les ingénieurs.

GB, YB et JJL sont d'accords pour dire que, dans les PME, un ingénieur doit avoir un minimum de savoir faire en communication et en direction d'équipe. Il ne faut pas obliger ces petites et moyennes entreprises à recruter des ingénieurs ayant un MBA pour avoir ces compétences, leurs acquisitions doivent faire partie du cahier des charges de toutes les écoles d'ingénieurs.

Nous critiquons tous le mot « management », en lui préférant les termes utilisés dans R et O : « manager » une équipe n'existe pas, il faut parler de « diriger » ou « encadrer » une équipe. Dans R et O, cette compétence est décrite de la façon suivante :

Capacité à s'intégrer dans une organisation, à l'animer et à la faire évoluer :

- *esprit d'équipe,*
- *engagement et leadership,*
- *management de projets, maîtrise d'ouvrage,*
- *communication avec des spécialistes comme avec des non-spécialistes.*

Dans le futur R et O, on convient de rajouter la « connaissance de soi » aux compétences, « socles » des formations de tous les ingénieurs.

L'autre remarque qui a été faite le 3 mars et qui semble justifiée à tous est l'importance de la formation continue : à la sortie d'une école, il faut que l'ingénieur soit conscient du fait qu'il ne sait pas tout et qu'il devra continuer à se former. Ce point n'est pas assez mis en avant dans R et O.

On a également commencé à faire une liste des « outils » de base nécessaires pour diriger une

équipe : les outils de la communication, la conduite d'une réunion, les règles du dialogue en entreprise (liste à compléter).

YB résume cela en disant qu'il faut faire des ingénieurs qui ont « envie de parler à tout le monde ».

Mise à jour des documents de communication

JB est chargé d'animer le travail de mise à jour de R et O, des annexes, du cahier complémentaire et du guide d'autoévaluation. Ces quatre documents parlent des deux sujets qui ont été travaillés dans le groupe « aval » de la CTI : les compétences et l'apprentissage. Il faudra veiller à regrouper ce qui doit l'être et surveiller la cohérence des documents entre eux.

JB présente un travail de collecte des informations disparates qui existent actuellement dans nos documents sur l'apprentissage et met l'accent sur une question liée à la responsabilité pédagogique de la formation.

L'article L116-1-1 du Code du Travail, repris dans le cahier complémentaire dit :

« un centre de formation d'apprentis peut conclure, avec un ou plusieurs établissements d'enseignement publics ou privés sous contrat, ou des établissements d'enseignement technique ou professionnel reconnus ou agréés par l'Etat, ou des établissements habilités à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ou des établissements de formation et de recherche relevant de ministères autres que celui chargé de l'éducation nationale, une convention aux termes de laquelle ces établissements assurent tout ou partie des enseignements normalement dispensés par le centre de formation d'apprentis et mettent à disposition des équipements pédagogiques ou d'hébergement.

Dans les cas visés aux alinéas ci-dessus, les centres de formation d'apprentis conservent la responsabilité administrative et pédagogique des enseignements dispensés. »

et d'autre part, nous disons à la CTI, que « l'école assure la direction pédagogique des enseignements ».

JLL insiste pour rester conforme au Code du Travail et propose de travailler sur la notion de « responsabilité pédagogique » : la notion de "direction pédagogique" que doit assurer l'école ne semble pas devoir se confondre avec les notions de responsabilité ou de fonction du type « directeur de CFA/directeur d'école/directeur des études ».

Les membres du groupe de travail sont invités à relire tous nos écrits sur les sujets « apprentissage » et « compétences » et à faire des propositions d'améliorations à JB ou à PF avant l'été. Nous rappelons aussi que le groupe aval s'est engagé à présenter un texte sur les compétences générales pour la plénière du mois de juin.

Les membres du groupe de travail n'ont pas été destinataires du contenu de l'enquête en cours auprès des ingénieurs. PF est chargé de réparer cet oubli. Le dépouillement va commencer le 15 avril et il serait bon qu'on exprime nos demandes spécifiques.

Compte Rendu rédigé le 1er avril 2008 par Pierre Fleischmann